La Liste rouge des espèces menacées en France

Une Liste rouge nationale pour 2010

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) se sont associés pour la réalisation de ce projet mobilisateur et participatif, visant à dresser le bilan de l'état des espèces présentes en France métropolitaine et d'outre-mer. Le projet est réalisé avec l'appui du Programme pour les espèces de l'UICN International.

Pourquoi une Liste rouge pour la France ?

La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à différents critères précis.

La France s'est engagée, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, à stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire d'ici 2010. Dans ce contexte, la Liste rouge a été retenue comme indicateur de référence pour suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces. Elle permettra de mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Les deux livres rouges français de la faune et de la flore ont aujourd'hui plus de 10 ans et ont été réalisés selon une méthodologie qui n'a désormais plus cours. De plus, ils ne concernent que les espèces de métropole.

Comment estime-t-on le risque de disparition d'une espèce ?

La méthodologie mondiale définie par l'UICN s'appuie sur cinq critères d'évaluation. Ces critères reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de sa répartition géographique et son degré de fragmentation.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, on définit pour chacune d'elles si elle se classe ou pas dans l'une des catégories d'espèces menacées (CR, EN et VU) en fonction des données disponibles.

Un projet participatif pour la Liste rouge nationale

Etablie conformément aux critères de référence de l'UICN, la Liste rouge nationale vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national. Il s'agit de réunir les meilleures informations disponibles sur le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes.

Lancé en 2007, le projet de Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules…) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie…). Son élaboration repose sur l'expertise du réseau de spécialistes du Comité français de l'UICN et des scientifiques du MNHN, en associant étroitement les organisations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces en France.

La Liste rouge nationale constituera un inventaire de référence sur les espèces, elle permettra d'actualiser les données, d'identifier les priorités d'action et de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité en France. Après les reptiles et amphibiens de métropole, les prochains chapitres des mois à venir porteront sur les oiseaux, les mammifères et les crustacés de métropole et sur les oiseaux d'outre-mer. De nombreux autres chapitres seront mis en chantier dans le courant de l'année 2008.

Avec le soutien de :

Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine

Premier volet de la Liste rouge nationale, ce chapitre vise à dresser un bilan du niveau de menace qui pèse sur les amphibiens et reptiles de métropole, sur la base des critères de référence de l'UICN. Pour ces évaluations, le MNHN et le Comité français de l'UICN ont travaillé en partenariat avec la Société herpétologique de France.

Au total, 41 espèces de reptiles et 39 espèces d'amphibiens sont recensées sur le territoire métropolitain. Certaines d'entre elles, conformément à la méthodologie, n'ont pas été soumises à l'évaluation (4 reptiles et 5 amphibiens) : ce sont les espèces présentes en France uniquement de manière occasionnelle, comme la Tortue verte ou la Tortue de Kemp (deux tortues marines), et les espèces non natives introduites en France dans la période récente (après l'année 1500), comme la Grenouille taureau ou la Tortue de Floride.

Finalement, 37 espèces de reptiles et 34 espèces d'amphibiens ont été passées au crible des critères de la Liste rouge. Quarante experts ont contribué à la phase préalable de vérification des données et neuf d'entre eux ont validé les analyses lors de l'atelier final d'évaluation. Les résultats sont présentés dans les deux figures ci-dessous.

De plus, pour quelques espèces, une évaluation complémentaire a été réalisée pour certaines sous-espèces ou certaines populations particulières (*cf.* tableaux ci-après).

© Marc Cheylan

Le Lézard ocellé, une espèce vulnérable trouvée dans le sud de la France.

Comité d'évaluation

Experts

Roger Bour
Marc Cheylan
Robert Guyétant
Jean Lescure
Jean-Christophe de Massary
Guy Naulleau
Annemarie Ohler
Gilles Pottier
Jean-Pierre Vacher

Evaluateurs Liste rouge

Patrick Haffner
MNHN

Florian Kirchner
Comité français de l'UICN

Répartition des 37 espèces de reptiles et des 34 espèces d'amphibiens évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge.

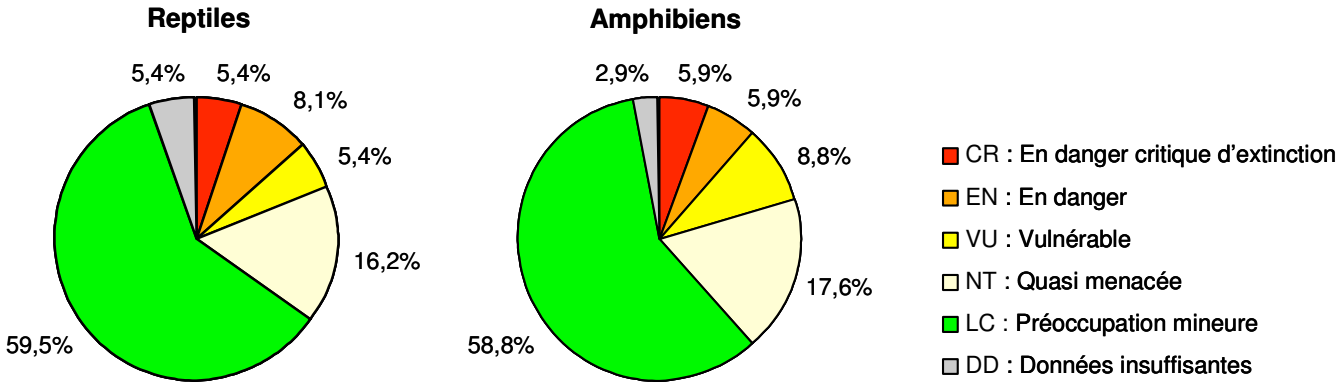

Quelques exemples de reptiles et amphibiens de France métropolitaine

Tortue d'Hermann
Testudo hermanni

VU

© Marc Cheylan

Strictement méditerranéenne, la Tortue d'Hermann est présente en Espagne, en Italie et en France où elle ne vit plus qu'en effectifs réduits en Corse et dans le massif des Maures (Var) et ses alentours. Cette tortue terrestre affectionne les lieux exposés où alternent prairies pâturées, maquis, vergers et bosquets de Chênes lièges.

L'espèce est aujourd'hui victime de multiples menaces, au premier rang desquelles la perte de son habitat due à l'urbanisation, au développement d'infrastructures routières et ferroviaires et à la conversion de la garrigue en vignobles. Elle subit également les incendies de forêts et une collecte encore importante par des personnes souvent non informées.

Pour la population du Var, particulièrement menacée, la conservation de l'espèce passe en priorité par le maintien de son habitat. La population corse apparaît moins menacée à court terme, du fait d'une meilleure conservation des milieux naturels et du maintien d'une agriculture et d'un élevage traditionnels.

© Claudine Delmas

Lézard d'Aurelio
Iberolacerta aurelioi

CR

La situation critique du Lézard pyrénéen d'Aurelio est due à son aire de répartition extrêmement réduite, restreinte à une zone inférieure à 100 km² dans le département de l'Ariège. L'espèce vit en altitude, dans des zones d'éboulis et de rochers situées au-dessus de la limite supérieure de la forêt. Du fait de cette localisation dans un milieu inhabité et peu fréquenté par l'Homme, aucune pression majeure n'est identifiée actuellement sur sa population.

Mais le caractère très limité de son aire de répartition rend la survie du Lézard d'Aurelio particulièrement fragile face à toute menace nouvelle qui pourrait survenir, comme la construction d'une route ou d'une station de ski. D'autre part, le réchauffement climatique pourrait être préjudiciable à cette espèce qui disposera de peu de possibilités de migration en altitude vers des zones plus favorables pour elle. Les responsabilités françaises sont fortes envers cette espèce pyrénéenne n'existant qu'en France et en Espagne.

Vipère d'Orsini
Vipera ursinii

CR

© Marc Cheylan

Cette petite vipère se nourrissant quasi-exclusivement de sauterelles et de grillons vit dans le sud-est de la France où elle subsiste dans des petites populations très fragmentées et isolées les unes des autres. On la trouve également dans le sud de l'Europe jusqu'en Russie.

Victime de l'abandon du pastoralisme qui a entraîné la disparition progressive des landes et des pelouses qui constituaient son habitat de prédilection, elle est aujourd'hui menacée par des aménagements divers (constructions, routes, pistes de ski) et par les collectes illégales. Pour tenter d'assurer son avenir en France, le Ministère chargé de l'écologie a décidé la mise en place d'un plan de restauration pour l'espèce.

© Jean-Christophe de Massary

Pélobate brun
Pelobates fuscus

EN

Le Pélobate brun, encore appelé Crapaud à couteaux du fait d'un renflement corné et tranchant sur ses pattes arrières lui permettant de creuser le sol, vit dans les campagnes notamment en milieux de landes et dans les zones de culture extensive.

Encore assez répandue sur le tiers nord de la France au début du XXième siècle, l'espèce a vu ses effectifs s'effondrer en quelques décennies en raison des remembrements agricoles et du comblement des mares indispensables à sa reproduction. Sa distribution y est aujourd'hui limitée à quatre zones morcelées dans l'Indre et dans le nord-est.

Fort heureusement, le Pélobate brun n'est pas menacé à l'échelle européenne, car on le trouve en nombre important en Europe centrale et de l'est. En Alsace et en Lorraine, des actions de creusement et de restauration de mares ont été entreprises afin d'augmenter les chances de reproduction de l'espèce. Toutefois, son maintien en France reste aujourd'hui incertain.

Salamandre de Lanza
Salamandra lanzai

CR

© Franco Andreone

Cette espèce des pelouses alpines vivant à des altitudes supérieures à 1800 m présente une aire de répartition extrêmement réduite, limitée à 60 km². Trouvée de part et d'autre de la frontière franco-italienne, elle n'est connue en France que dans une seule vallée.

Cette situation très fragile entraîne un risque élevé d'extinction, sa disparition pouvant être précipitée par la survenue d'un seul événement nouveau. Les principales menaces sont l'excès de fréquentation touristique et le surpâturage qui peuvent entraîner une forte altération de son habitat et un dérangement excessif. Sa conservation dépend donc de la protection des secteurs les plus sensibles, qui apparaissent relativement restreints et faciles à délimiter.

La Salamandre de Lanza vit la plupart du temps sous terre, dans des anfractuosités rocheuses ou des cavités du sol. C'est l'une des dernières espèces d'amphibiens découvertes en France : sa description date de 1988.

© Jean-Pierre Vacher

Grenouille verte de Lessona
Pelophylax lessonae

NT

Distribuée presque partout sur le territoire, la Grenouille verte de Lessona ne figure pas au rang des espèces menacées en France mais est proche de rejoindre ce classement.

Son statut d'espèce « quasi menacée » est lié à différentes menaces. Tout d'abord la régression de ses habitats de reproduction, tels que les étangs de zones forestières ou les milieux de marais, suite à leur assèchement ou à leur comblement. Mais elle subit également la compétition de la Grenouille rieuse, une espèce dont de nombreux individus ont été introduits à partir de populations de l'est de l'Europe pour leurs cuisses et leur usage en laboratoire. Aujourd'hui en expansion en France, cette dernière espèce entre en compétition avec les espèces locales.

Reptiles de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Iberolacerta aurelioi	Lézard d'Aurelio	CR	EN
Vipera ursinii	Vipère d'Orsini	CR	EN
Mauremys leprosa	Emyde lépreuse	EN	NE
Iberolacerta aranica	Lézard du Val d'Aran	EN	CR
Iberolacerta bonnali	Lézard de Bonnal	EN	NT
Testudo hermanni	Tortue d'Hermann	VU	NT
Timon lepidus	Lézard ocellé	VU	NT
Emys orbicularis	Cistude d'Europe	NT	NT
Euleptes europaea	Phyllodactyle d'Europe	NT	NT
Hemidactylus turcicus	Hémidactyle verruqueux	NT	NE
Archaeolacerta bedriagae	Lézard de Bedriaga	NT	VU
Psammodromus hispanicus	Psammodrome d'Edwards	NT	LC
Vipera seoanei	Vipère de Séoane	NT	LC
Tarentola mauritanica	Tarente de Maurétanie	LC	LC
Anguis fragilis	Orvet fragile	LC	NE
Algyroides fitzingeri	Algyroïde de Fitzinger	LC	LC
Lacerta agilis	Lézard des souches	LC	NE
Lacerta bilineata	Lézard vert occidental	LC	LC
Zootoca vivipara	Lézard vivipare	LC	LC
Podarcis liolepis	Lézard catalan	LC	NE
Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC	LC
Podarcis sicula	Lézard des ruines	LC	LC
Podarcis tiliguerta	Lézard tyrrhénien	LC	LC
Psammodromus algirus	Psammodrome algire	LC	LC
Chalcides striatus	Seps strié	LC	LC
Coronella austriaca	Coronelle lisse	LC	NE
Coronella girondica	Coronelle girondine	LC	LC
Zamenis longissimus	Couleuvre d'Esculape	LC	NE
Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	LC	LC
Malpolon monspessulanus	Couleuvre de Montpellier	LC	NE
Natrix maura	Couleuvre vipérine	LC	LC
Natrix natrix	Couleuvre à collier	LC	LC
Rhinechis scalaris	Couleuvre à échelons	LC	LC
Vipera aspis	Vipère aspic	LC	LC
Vipera berus	Vipère péliade	LC	NE
Caretta caretta	Tortue caouanne	DD	EN
Dermochelys coriacea	Tortue luth	DD	CR

Chelonia mydas	Tortue verte	NA [b]	EN
Eretmochelys imbricata	Tortue caret	NA [b]	CR
Lepidochelys kempii	Tortue de Kemp	NA [b]	CR
Trachemys scripta	Tortue de Floride	NA [a]	NT

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Espèces menacées de disparition de France :

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Nom scientifique	Sous-espèce ou population	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
Testudo hermanni	Pop. varoise	Tortue d'Hermann pop. du Var	EN
Lacerta agilis	Ssp. garzoni	Lézard des souches ssp. garzoni	EN
Euleptes europaea	Pop. provençale	Phyllodactyle d'Europe pop. de Provence	VU
Euleptes europaea	Pop. corse	Phyllodactyle d'Europe pop. de Corse	NT
Natrix natrix	Ssp. corsa	Couleuvre à collier ssp. corsa	NT

Amphibiens de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Rana arvalis	Grenouille des champs	CR	LC
Salamandra lanzai	Salamandre de Lanza	CR	VU
Pelobates fuscus	Pélobate brun	EN	LC
Rana pyrenaica	Grenouille des Pyrénées	EN	EN
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	VU	LC
Pelobates cultripes	Pélobate cultripède	VU	NT
Salamandra atra	Salamandre noire	VU	LC
Discoglossus montalentii	Discoglosse corse	NT	NT
Bufo viridis	Crapaud vert	NT	LC
Pelophylax perezi	Grenouille verte de Perez	NT	LC
Pelophylax lessonae	Grenouille verte de Lessona	NT	LC
Speleomantes strinatii	Spélerpès de Strinati	NT	NT
Calotriton asper	Calotriton des Pyrénées	NT	NT
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	LC	LC
Discoglossus sardus	Discoglosse sarde	LC	LC
Bufo bufo	Crapaud commun	LC	LC
Bufo calamita	Crapaud calamite	LC	LC
Hyla arborea	Rainette verte	LC	LC
Hyla meridionalis	Rainette méridionale	LC	LC
Hyla sarda	Rainette sarde	LC	LC
Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	LC	LC
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille verte	LC	LC
Pelophylax ridibundus	Grenouille rieuse	LC	LC
Rana dalmatina	Grenouille agile	LC	LC
Rana temporaria	Grenouille rousse	LC	LC
Euproctus montanus	Euprocte de Corse	LC	LC
Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre	LC	LC
Lissotriton helveticus	Triton palmé	LC	LC
Lissotriton vulgaris	Triton ponctué	LC	LC
Salamandra corsica	Salamandre de Corse	LC	LC
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	LC	LC
Triturus cristatus	Triton crêté	LC	LC
Triturus marmoratus	Triton marbré	LC	LC
Pelophylax kl. grafi	Grenouille verte de Graf	DD	NT

Discoglossus pictus	Discoglosse peint	NA [a]	LC
Xenopus laevis	Xénope lisse	NA [a]	LC
Lithobates catesbeiana	Grenouille taureau	NA [a]	LC
Pelophylax bedriagae	Grenouille verte de Bedriaga	NA [a]	LC
Triturus carnifex	Triton crêté italien	NA [a]	LC

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Espèces menacées de disparition de France :

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)

Espèce	Population	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
Bufo viridis	Pop. nord-est	Crapaud vert pop. du nord-est de la France	EN
Discoglossus sardus	Pop. Îles d'Hyères	Discoglosse sarde pop. des Îles d'Hyères	VU
Discoglossus sardus	Pop. corse	Discoglosse sarde pop. de Corse	LC
Bufo viridis	Pop. corse	Crapaud vert pop. de Corse	LC

La Liste rouge des espèces menacées en France

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts français de l'UICN. Sa principale mission est de promouvoir la conservation de la nature en France, en jouant un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation sur les enjeux de la biodiversité. Il réunit au sein d'une même structure les principales organisations publiques et associatives œuvrant à la conservation de la biodiversité en France, ainsi que les Ministères de l'écologie et des affaires étrangères.

Le Comité français de l'UICN est également un réseau d'experts réunissant plus de 200 spécialistes répartis en six commissions thématiques. La plus vaste d'entre elles, la Commission de sauvegarde des espèces, rassemble plus de 130 experts. L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

http://www.uicn.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Il a pour missions la recherche fondamentale et appliquée, la gestion et la conservation des collections issues du patrimoine naturel et culturel, l'enseignement, l'expertise et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles et humaines.

En tant que Centre national de référence sur la nature, le MNHN (Service du patrimoine naturel) est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France. Pour réaliser cette mission, il développe une base de données nationale sur la nature rassemblant des informations sur les espèces présentes sur le territoire national. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

http://www.mnhn.fr

Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine réalisé en partenariat avec :

La Société herpétologique de France (SHF) est une association de loi 1901, agréée par le Ministère de l'écologie le 28 février 1978, qui regroupe les herpétologistes français et francophones. Depuis 1973, avec l'appui du Ministère de l'écologie, elle organise l'inventaire national des amphibiens et reptiles de France. Elle a publié un atlas préliminaire en 1978, un premier atlas exhaustif en 1989, et un nouveau est en voie d'achèvement. Sa base de données déposée au MNHN comportait en 2007 plus de 166 000 données. A la demande du Ministère de l'écologie, la SHF a également évalué l'état de conservation en France des espèces d'amphibiens et de reptiles listées dans les annexes de la Directive européenne Habitat. La plupart de ses experts sont membres de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN.

http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr